

Bilan du 2^e semestre 2018 des mesures de DAS réalisées sur 19 téléphones portables commercialisés en France

Maisons-Alfort, le 15 mars 2019 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie son bilan du 2^e semestre 2018 concernant les mesures de DAS (Débit d'Absorption Spécifique) réalisées sur 19 téléphones portables prélevés dans des points de vente en France. Parmi ceux-ci, 18 téléphones portables ont un DAS conforme à la réglementation. Un seul autre téléphone a dépassé la limite réglementaire et a déjà fait l'objet d'une communication en décembre 2018 dès la mise en œuvre de la mise à jour logicielle par les fabricants.

Dans le cadre de sa mission de contrôle de l'exposition du public aux ondes électromagnétiques et de surveillance du marché, l'ANFR publie chaque semestre les résultats des mesures de DAS qu'elle réalise sur des téléphones portables commercialisés en France pour s'assurer de leur conformité à la réglementation européenne. Cette publication contribue à l'information du public sur l'exposition due aux téléphones portables.

Pour les 19 téléphones prélevés par l'ANFR, 18 d'entre eux ont été mesurés avec un DAS conforme à la réglementation, c'est-à-dire inférieur à 2W/Kg. Un seul autre téléphone a été mesuré à des niveaux dépassant cette valeur.

Concernant les 18 terminaux conformes :

- la valeur moyenne des « DAS tronc » mesurés est de 1,13 W/kg, les niveaux variant de 0,579 à 2 W/kg ;
- la valeur moyenne des « DAS tête » mesurés est de 0,55 W/kg, les niveaux variant de 0,183 à 0,796 W/kg.

L'ANFR fait évoluer ses procédures de contrôle, dans le cadre de la directive RED, en prenant en compte, ce qui est en cours de normalisation, les mécanismes de réduction de puissance liés à un usage raisonnablement prévisible. Seront ainsi pris en compte les capteurs de proximité et de mouvement qui permettent de réduire le DAS du téléphone quand celui-ci est porté proche du corps. L'ANFR fait évoluer par ailleurs son site www.anfr.fr pour introduire, au-delà du DAS maximal restitué par les tests en laboratoire, la notion de DAS réel qui reflète mieux l'exposition aux ondes électromagnétiques lors d'une communication dans des conditions d'usage réelles.

Concernant le terminal non conforme, dont le détail de la mesure est rappelé en annexe, le niveau du « DAS tronc » était de 3,01 W/Kg. Le terminal a fait l'objet d'une mise à jour logicielle permettant de réduire la puissance du téléphone et faire baisser le niveau de DAS sous le seuil des 2 W/Kg.

Retrouvez l'ensemble des résultats des mesures DAS en open data et les rapports techniques associés, sur le site de l'ANFR : <https://data.anfr.fr>

En savoir plus sur la notion de DAS réel sur le site de l'ANFR : www.anfr.fr



facebook.com/agence.nationale.des.frequences



twitter.com/anfr



dailymotion.com/anfr



flickr.com/anfr



linkedin.com/company/anfr

Contact presse : Lou Paradis // presse@anfr.fr // 01.45.18.72.07 – 06.80.14.61.00

ANNEXE

Détail de la mesure réalisée sur le téléphone portable au DAS « tronc » non conforme

Téléphone	DAS « tronc » mesuré	Décision constructeur	DAS « tronc » mesuré après mise à jour	Lien vers le communiqué de presse
Archos Access 50	3,01 W/kg	Mise à jour logicielle	1,36 W/Kg	https://www.anfr.fr/toutes-les-actualites/actualites/mise-a-jour-du-telephone-archos-access-50-a-la-suite-dun-depassement-de-la-limite-reglementaire-du-das-tronc/